

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Pathologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothésaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

Nº M20- 0007966

Optique **15780** Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : **1252** Société : **RAM**

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : **JAFIR M'HAMED**

Date de naissance : **01/01/1968**

Adresse : **19 RUE YACEM AMINE ITAY EL WAHDA BERRECHID**

Tél. : **0699450461** Total des frais engagés : **2164,20** Dhs

Autorisation CNDP N° : A-A-219 / 2019

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Mohammed BELMEKK
Professeur d'Ophtalmologie
Hôpital Cheikh Zaid - Rabat

Date de consultation : **23/02/2022**

Nom et prénom du malade : **JAFIR M'HAMED** Age : **54 ans**

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : / /

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
22/02/2022	Opérations	C	C	Dr. Mohamed Boussemarti Professeur d'Ophtalmologie Hôpital Cheikh Zaid - Rabat

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie NASROLLAH Lot Nasrollah N° 327 - Berrechid 161: 05 22 51 67 19	23/02/2022	2264,20 DH

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

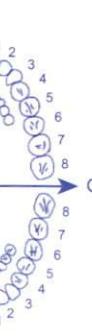
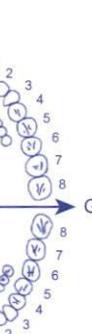
AUXILIAIRES MEDICAUX

LEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'IRM.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000	B 35533411 11433553	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION



Rabat, le :

Docteur :

23 février 2022

Mr. JAFIR Mhamed**CHIBROCADRON COLLYRE**

$$28,60 \times 2 = 57,20 \text{ DA}$$

une goutte x 3 par j

THEALOSE

$$14,60 \times 2 = 29,20 \text{ DA}$$

une goutte x 5 par jour

CICLOVIRAL CP400MG

$$253 \times 4 = 1012 \text{ DA}$$

01cpx3/j
LOT 21D068
EXP 11/24
PPV 259DH00

Traitement pendant : 3 Mois

$$\text{TOTAL} = 2164,20 \text{ DA}$$

en 2 mois

CHIBRO-CADRON

Collyre - Flacon 5 ml - PPV : 28,60 DH



6 118001 071425

Distribué par les Laboratoires SOTHEMA B.P. N°1, 27182 Bouskoura - MAROC

CHIBRO-CADRON

Collyre - Flacon 5 ml - PPV : 28,60 DH



6 118001 071425

Distribué par les Laboratoires SOTHEMA B.P. N°1, 27182 Bouskoura - MAROC

VR2762C10MAR/0919

Distribué au Maroc par :
Laboratoires SOTHEMA
B.P. N°1, 27182 Bouskoura - Maroc
N° Homologation Maroc :
1573/2016/DMP/20/DM
PPC : 147,00 DH

VR2762C10MAR/0919

Distribué au Maroc par :
Laboratoires SOTHEMA
B.P. N°1, 27182 Bouskoura - Maroc
N° Homologation Maroc :
1573/2016/DMP/20/DM
PPC : 147,00 DH

LOT 21D067
EXP 11/24
PPV 259DH00

LOT 21D067
EXP 11/24
PPV 259DH00

LOT 21D067
EXP 08/24
PPV 259DH00

LOT 21D067
EXP 11/24
PPV 259DH00

LOT 21D068
EXP 11/24
PPV 259DH00

LOT 21D068
EXP 11/24
PPV 259DH00

*Pharmacie NASROLLAH
Lot.Nasrollah N°22 - Berrechid
16/05/22 51 67 19*

*Dr. Mohammed BELMEKKI
Professeur d'Ophtalmologie
Hôpital Cheikh Zaid-Rabat
INPE : 101107779*